



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des territoires,
de l'immobilier et de l'environnement

Sous-direction du logement

Paris, le 1er avril 2026

N° 2026 - 0286 ARM/SGA/DTIE

Affaire suivie par :
Jean-Pascal HEBRARD, Chargé de mission Développement de l'aide à se loger
Tél : 06 03 01 60 88
E-mail : jean-pascal.hebrard@intradef.gouv.fr

Demande d'informations

Objet : RECHERCHE D'OPERATEURS DE SOLUTIONS DE LOGEMENT PRIVE POUR LE PERSONNEL DU MINISTERE DES ARMEES

Date de remise des réponses au plus tard : **30/04/2026** avant 17h00

Sommaire

1. Objet de la demande d'informationS	3
2. Contexte	3
3. Description du besoin	5
3.1. Services attendus :	5
3.2. Périmètres	6
4. Modalités de réponse	7
4.1. Documents à fournir (cf. questionnaire joint en annexe).....	7
4.2. Exploitation des réponses	8
4.3. Calendrier et contacts	8
5. Sécurité – Protection des Informations - RGPD	9
6. Annexes	10
6.1. Glossaire	10
6.2. Chiffres clés	10
6.3. Questionnaire détaillé à remplir par les candidats	12

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATIONS

La présente « demande d'informations » (DI) a pour objectif principal de fournir à la Sous-direction du logement du ministère des Armées (SDL) des informations sur la capacité du marché à répondre de manière exacte ou approchante aux besoins de ses ressortissants en termes d'offres de logements privés.

Pour autant, cette demande d'information ne constitue ni un acte d'achat, ni une consultation liée à un marché public, ni même une information sur un marché public à venir. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement de l'administration à lancer ultérieurement une opération sur le même objet. Réciproquement, les réponses à la DI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Aucune entreprise répondant à cette DI ne pourra prétendre à une rémunération ou indemnisation pour les réponses apportées.

Les opérateurs sont informés que ces réponses pourront être utilisées par l'administration pour préparer d'éventuelles consultations ultérieures.

Les réponses seront utilisées pour alimenter les bases de données fournisseur de la Sous-direction du logement sur ce secteur.

Dans l'hypothèse où les opérateurs ne couvriraient pas seuls l'ensemble du périmètre, il est demandé aux auteurs des réponses de communiquer sur les capacités extérieures sur lesquelles ils pourraient s'appuyer.

Les modalités de réponses à la DI sont définies à l'article 4 ci-après.

2. CONTEXTE

Le ministère compte près de 270 000 ressortissants militaires (plus de 200 000) et civils (plus de 60 000). Une étude de la DRH-MD sur les conditions de logement des militaires nous indique que (Source : DRH-MD/SPRH/DES, « l'habitat des militaires », 2026) :

- 36% sont propriétaires (25%) ou accédants (75%)
- 44% sont locataires (22% parc défense, 6% HLM, 1% NAS, 71% privé)
- 21% sont hébergés (31% caserne, 22% BCC, 47% chez un proche)

La mobilité résidentielle est une sujétion structurante de la vie des militaires. La durée moyenne d'occupation d'un logement est de 5 ans en moyenne (4 environ pour un militaire, le double pour les civils).

Le ministère des Armées a ainsi développé une politique de l'habitat pour répondre aux besoins des ménages, qu'ils soient militaires concernés par le plan annuel de mutation (20 000 à 30 000 chaque année), ou militaires et civils dont les besoins évoluent tout au long de l'année (évolution du ménage, changement de lieu d'emploi, vente par le propriétaire...).

L'habitat est un élément majeur de la démarche Fidélisation 360 lancée en 2024. La politique de l'habitat tend à articuler au mieux la politique du logement avec les autres solutions d'habitat (hébergement 120 000 lits, régime indemnitaire – IGAR - et aides à la location ou à l'accession à la propriété) et est coordonnée par la direction de projet Habitat au sein de la DTIE. Au sein de la politique de l'habitat, la politique du logement veille à l'adéquation offres – demandes en matière de logements locatifs et relève de la Sous-direction du logement qui dispose de services centraux, de 6 établissements territoriaux en région et d'une trentaine de Bureaux logements au plus proche des bases de défense.

A noter que, en Métropole, Corse comprise, le ministère n'est assujéti à une obligation de logement que pour une liste de fonctions définie par arrêté conjoint du ministère des Armées et du ministère de l'Economie et des finances, ainsi que pour la gendarmerie spécialisée, soit au total environ 2800 personnels correspondant à environ 500 demandes annuelles, logées principalement en domanial, accessoirement en prise à bail.

Etat de la demande, de l'offre et des résultats (cf. Chiffres clés en annexe)

Le ministère a reçu en moyenne ces trois dernières années (2023-2025) plus de 12 300 demandes de logements dont près de 10 600 éligibles chaque année, 55% liées aux mutations. L'éligibilité est régie par une instruction ministérielle en cours de révision (IM 1136). 81% des demandes se sont vu proposer un logement. 60% des demandes ont été satisfaites : 52% dans le parc Défense (qui compte 28 000 logements utiles en domanial, réservé auprès de bailleurs sociaux, ou pris à bail), 8% après mise en relation, par les services du logement, des demandeurs à des offres de banque privée (offre de logements de loyers libres et intermédiaires proposés par des bailleurs sociaux, bailleurs privés, particuliers, agences immobilières ou gestionnaires locatifs, sans coût pour le ministère).

Un service complémentaire de recherche de logement, Mut'actions, a été déployé en 2025 par le Centre Interarmées du Soutien à la Mobilité du Service du Commissariat aux Armées (SCA/CIMOB), avec environ 700 baux conclus (avec prise en charge par le ministère du coût incluant services connexes d'aides à la mobilité, prime au bail conclu et remboursement de l'avance des honoraires d'agence).

On peut donc estimer qu'un tiers des demandes éligibles (33%) n'a pas trouvé de réponse, voire plus de 40% si on compte l'ensemble des demandes, éligibles ou non.

La difficulté à se loger peut résulter :

- Du manque d'offre sur le marché ;
- De son coût ;
- De sa qualité.

Ces difficultés peuvent évoluer localement, notamment du fait des projets d'évolution des Armées et des capacités des marchés immobiliers locaux à absorber l'évolution de l'offre.

Dispositifs complémentaires d'aide à la personne :

Une indemnité de garnison (IGAR) a été instituée en complément de la solde militaire pour compenser le fait de ne pas pouvoir choisir son lieu ni sa durée d'affectation. L'IGAR est ouverte à tous les militaires qui ne sont pas logés gratuitement, quelle que soit leur situation familiale.

Elle est versée aux propriétaires comme aux locataires, ce qui constitue une avancée pour accéder à la propriété. Elle est soumise à l'impôt sur le revenu.

Le montant de l'IGAR repose sur quatre critères objectifs :

- Le lieu d'affectation (et son niveau de tension immobilière) ;
- Le nombre de personnes composant le foyer fiscal ;
- Le type de logement occupé : logement attribué par le ministère ou logement privé ;
- Le grade du militaire.

Des dispositifs complémentaires ont été développés par l'action sociale des Armées (ASA) :

- Aide à la garantie locative pour les militaires et le personnel civil mutés ou en première affectation à compter du 28 juin 2025 (prise en charge avec plafond suivant la zone géographique du coût de la première année de la garantie locative).
- Aide à l'acquisition d'un nouveau logement dans le cadre d'une mesure de transformation de poste.
- Aide financière à la location dans le cadre d'une mesure de transformation de poste.
- Prêts ministériels :
 - o « habitat » (accession, travaux) : [circulaire n°19772/ARM/SGA/DRH-MD](#) ;
 - o « personnel et mobilité » : [circulaire n°19768/ARM/SGA/DRH-MD](#) ;
 - o Partenariats extérieurs en complément des offres sociales de prêts, afin de faciliter l'accession à la propriété et d'accompagner les projets de vie des ressortissants et de leur famille, avec :
 - Le Crédit Social des Fonctionnaires, CSF ;
 - Le Crédit agricole.

En conclusion :

- Un premier objectif du ministère est d'optimiser le parc Défense ; au service de cet objectif, on peut inclure un objectif de détente de la demande locative par la facilitation de l'accès abordable à la propriété ou solution alternative ;
- Un deuxième est de développer la banque privée (logements proposés par des bailleurs sociaux, agences immobilières, particuliers), complémentaire des offres actuelles et s'appuyant sur des solutions hybrides de gestion locative de parc dédié.

C'est à ces deux derniers objectifs, de détente de la demande et développement de l'offre, qu'entend répondre la ou les solutions recherchées (locatif privé et accession abordable à la propriété).

3. DESCRIPTION DU BESOIN

3.1. Services attendus :

L'objet de la DI est de renforcer l'offre de banque privée et d'accession abordable à la propriété à moindre coût pour le ministère et ses ressortissants, et de faciliter son adaptation dans le temps à l'évolution de la demande.

Le ministère recherche ainsi des opérateurs pouvant proposer tout ou partie des prestations suivantes ou approchantes :

En matière de logements locatifs avec gestion de parc :

- Constituer un parc de logements locatifs de typologies, localisations et loyers adaptés à la demande des ressortissants. Ce parc pourra être constitué :
 - o De parcs acquis, neufs ou rénovés, sur fonds d'investisseurs institutionnels (foncières) existants ou en développement ;
 - o De parcs relevant de pool de bailleurs locaux dont l'opérateur assure la gestion résidentielle ;
 - o De toute autres source adaptée ;L'ensemble devant faire l'objet d'entretiens et travaux nécessaires à la qualité des logements ;
- Assurer la gestion résidentielle, locative et technique de ce parc :
 - o Commercialisation et rédaction des baux, occupation et entrées-sorties ;
 - o Quittancement et recouvrement, gestion des impayés et contentieux, calcul des loyers et répartition des charges récupérables ;
 - o Travaux programmés d'exploitation ou investissement, travaux et charges d'entretien courant ;
 - o Accueil et information du public, gestion des demandes, suivi et traitement des réclamations ;
 - o Eventuellement proposer des services connexes à la mobilité ;
- Rendre compte chaque année des résultats
 - o Nombre de demandes / baux conclus ;
 - o Taux de vacance ;
 - o Niveau de satisfaction des usagers ;
 - o Perspectives d'évolution du parc et du service ;
 - o ...

En matière d'accession abordable ou toute solution intermédiaire entre la location et l'accession :

- Recherche et développement d'une offre de logements en accession abordable ou alternative (accession sociale, Bail Réel Solidaire, bail emphytéotique...) en recherchant le nombre et la typologie de logements adaptés au besoin issus :
 - o De la vente de logements sociaux ;
 - o De tout ou partie de programmes neufs ou rénovés ;
 - o De toute autre source adaptée ;
- Assurer l'accompagnement des ressortissants :
 - o Communication et information ;
 - o Commercialisation ;
 - o Accès au financement ;
 - o Et pour les dispositifs d'accession alternatifs :
 - Suivi du contrat et de l'éventuelle levée d'option (reprise ou rachat de soulte) ;
 - Gestion et entretien de l'immeuble si démembrement de propriété ;
 - Tout service adapté à la solution proposée
- Rendre compte chaque année des résultats
 - o Nombre de demandes / contrats conclus ou échus ;
 - o Niveau de satisfaction des accédants ;
 - o Perspectives d'évolution du parc et du service ;
 - o ...

Différents processus de rapprochement offre – demande sont envisageables, potentiellement adaptables à la solution proposée :

- Demande traitée par les services du ministère (éligibilité, cotation, attribution ...) avant envoi à l'opérateur qui attribue et assure la gestion locative (analogue au parc réservé HLM) ou commercialise les biens ;
- Demande allégée pré traitée ministère (éligibilité, ...) avant envoi à l'opérateur qui attribue et assure la gestion locative (analogue à la banque privée) ou commercialise les biens ;
- Renvoi direct à l'opérateur, charge à lui d'assurer l'ensemble du suivi quantitatif et qualitatif locatif ou d'accession.

Un des enjeux réside dans le niveau de loyer, de redevance ou mensualité d'emprunt, et ceux-ci dépendant de la rentabilité fixée par les investisseurs, le ministère pourra aider à la mobilisation d'investisseurs engagés à faciliter l'accès au logement de ses ressortissants. Les candidats pourront préciser dans leur dossier les possibilités afférentes.

Les logements sont loués ou acquis par le personnel militaire ou civil demandeur. Ils peuvent exceptionnellement être pris à bail par le ministère pour répondre à des besoins de NAS ou COP/A non satisfaits dans le parc Défense.

L'opérateur précisera les dispositifs éventuels de plafonnement, encadrement ou abaissement de loyers, soumis à condition de ressource et/ou participation du ministère suivant les secteurs de développement de l'offre.

L'opérateur fera son affaire du taux d'occupation du parc et du paiement des loyers et charges. Il veille à la qualité des logements proposés et à son maintien. Il propose au ministère une évolution du parc pour l'adapter à l'évolution des besoins.

Il s'engage également, dans un souci de sécurité, à ne pas faire mention de l'appartenance de personnel civil ou militaire au Ministère des Armées dans le traitement des dossiers avec des tiers.

3.2. Périmètres

La DI vise à la recherche de solutions contrastées et complémentaires répondant à la diversité et à l'évolutivité des besoins des ressortissants du ministère.

Les solutions proposées peuvent répondre à tout ou partie des besoins actuels et futurs.

Elles couvrent tout ou partie du territoire métropolitain, Corse incluse. Les opérateurs préciseront leurs secteurs géographiques d'activités actuels et potentiels.

L'accès au logement locatif privé fait l'objet de motifs de tensions contrastés :

- En secteur de grande intensité de marché (IDF, métropoles, littoraux...) du fait d'une très forte demande (résidentielle, secondaire, touristique...);
- En secteur de moindre densité mais dépourvu de parc Défense ou de parc locatif privé adapté aux besoins (petites villes, rural...).

Les dispositifs proposés par les opérateurs devront :

- Caractériser les publics cibles des solutions développées ;
- Argumenter la capacité à développer un parc locatif ou d'accession complémentaire du marché local pour répondre aux besoins dans le respect de l'équilibre économique de la solution proposée

Les solutions proposées pourront être basées sur des modèles économiques dont les opérateurs préciseront comment ils s'adaptent à la diversité des tensions sur les marchés locaux (prix de sortie, revenus des ménages...).

Pour les solutions d'accession abordable ou toute solution intermédiaire entre la location et l'accession, il est demandé de décrire schématiquement le montage proposé, ses opportunités et ses contraintes pour l'occupant, et notamment :

- Ce que représentent pour lui les droits réels et les redevances ;
- L'écart comparatif à la charge mensuelle d'un crédit dans le cadre d'une accession en pleine propriété ainsi que, comparativement à la location, le capital disponible en sortie de logement et le solde entre ce capital et les loyers versés, tenant compte des frais afférents à l'exercice des droits réels (taxe foncière, charges, ...).

Les opérateurs pourront utilement proposer des simulations de développement de parc et de services adaptés au ministère sur un nombre limité de secteurs contrastés.

Exemples de secteurs :

- De tension par intensité du marché : Paris intra-muros et Ouest parisien, Toulon, Bordeaux, Cazaux, Toulouse, Nantes – Saint-Nazaire, Rennes, Lille, Strasbourg, Alpes ...
- De tension par manque d'offre adaptée : Luxeuil-Epinal, Bitche, Brives, (Poitiers-)Saint-Maixent-Fontenay-le-Comte, Clermont-Ferrand, Saint-Dizier, Dieppe-Evreux, ...

4. MODALITES DE REPONSE

4.1. Documents à fournir (cf. questionnaire joint en annexe)

- Informations sur le ou les opérateurs économiques impliqués
- Descriptif de la solution proposée
 - o Nom de la solution
 - o Description synthétique
 - o Organisation et gouvernance de la chaîne de valeur (opérateurs directs et indirects)
 - o Principes économiques de la solution proposée
 - De constitution de parc
 - D'offre de logement au ressortissant
 - o Publics cibles
 - o Niveau de maturité, références, résultats
 - o Court CV des dirigeants

- Attestations ou certifications réglementaires
- Toute autre information ou engagement social ou environnemental
- ...
- Qualification de l'offre proposée aux ressortissants du ministère :
 - Parc
 - Quantification, localisation et typologie de l'offre (taille de logements, niveaux de loyers, ...); disponibilités à court terme
 - Modalités de développement potentiel à court, moyen ou long terme
 - Capacité d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins
 - Services
 - Services de base et optionnels,
 - Exclusivités et avantages consentis
 - Niveau d'implication souhaité des services du ministère (dans le traitement des demandes et l'adéquation offre-demande ou autre soutien suivant le modèle proposé)
 - Modalités contractuelles proposées
 - Au ressortissant
 - Au ministère (le cas échéant)
 - Coût
 - Pour le ressortissant (dont comparaison à des solutions alternatives et éventuel plan de financement)
 - Pour le ministère (le cas échéant, selon les avantages proposés aux personnels notamment en termes de coût, honoraires, cautionnement ou priorités d'accès)
 - Simulations avec mise en perspective de l'intérêt au regard du marché local
 - En secteur tendu par intensité du marché
 - En secteur détendu ou tendu par manque d'offre adaptée
 - Identification des risques et limites associés aux solutions proposées
 - Mesures prévues pour préserver la confidentialité de l'appartenance au ministère des ressortissants de logement
 - ...

4.2. Exploitation des réponses

L'exploitation des réponses sera faite par la Sous-direction du logement.

Il pourra être proposé aux opérateurs qui auront répondu de faire une présentation.

Les présentations pourront avoir lieu soit dans les locaux de la Sous-direction à Paris, soit dans les locaux des opérateurs.

Il pourra également être demandé des éléments complémentaires après l'échéance du dépôt fixé au 30 avril 2026.

En fonction des réponses, le ministère se réserve la possibilité de proroger l'échéance de réponse ou de republier la DI.

4.3. Calendrier et contacts

Parution de la DI : 1^{er} avril 2026

Date limite de réponse des opérateurs : 30 avril 2026 à 17h

Envoi dématérialisé

Questions à transmettre à : dtie-sdl.partenariats.fct@def.gouv.fr

Date limite de réception des questions : 20 avril 2026

Personnes référentes :

- Jean-Pascal HEBRARD, chargé de mission développement de l'aide à se loger, jean-pascal.hebrard@intradef.gouv.fr ; 06 03 01 60 88

- Anne-Sophie CANIHAC, sous-directrice du logement, anne-sophie.canihac@intradef.gouv.fr ; 06 50 28 11 81

5. SECURITE – PROTECTION DES INFORMATIONS - RGPD

La Sous-direction du logement s'engage à ne communiquer les éléments de réponses des DI fournis par chaque société qu'à ses personnels ayant besoin d'en connaître.

Par ailleurs, si l'entreprise souhaite communiquer à l'administration des informations confidentielles, celles-ci seront regroupées dans une annexe dûment identifiée. L'entreprise devra alors préciser la nature exacte de la restriction d'utilisation associée qu'elle souhaite voir appliquer par la Sous-direction du logement.

La Sous-direction du logement veillera alors à la protection de ces informations.

En l'absence de cette annexe spécifique dûment identifiée, la Sous-direction du logement considèrera qu'aucune restriction d'utilisation ne s'applique aux informations communiquées.

L'entreprise s'interdit de communiquer sans l'accord du ministère à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des fichiers, informations, documents de toute nature que lui aura transmis le ministère.

Le ministère et les opérateurs s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à respecter toutes les dispositions légales, et notamment la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, dès lors qu'elles procéderont ou feront procéder à la collecte et / ou au traitement d'informations nominatives.

6. ANNEXES

6.1. Glossaire

DI : demande d'information

DTIE : Direction des Territoires, de l'Immobilier et de l'Environnement

SDL : Sous-Direction du Logement

ETL : Etablissements Territorial du Logement

BL : Bureau Logement

HLM : par usage commun, opérateur de logement locatif social

IGAR : Indemnité de GARNISON, complémentaire de la solde

NAS ou COP/A (PR) : Nécessité Absolue de Service ou Convention d'Occupation Précaire / Astreinte (avec Pièce de Représentation) (selon arrêté liste interministériel ouvrant droit à logement de fonction)

ASA : Action Sociale des Armées

DRH-MD : Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense

SCA/CIMOB : Service du Commissariat aux Armées / Centre Interarmées du soutien à la MOBilité

SID : Service d'Infrastructure de la Défense

6.2. Chiffres clés

Répartition géographique des postes en Métropole :

Région	Nombre de sites	Nombre global de postes ouverts en 2026	Postes ouverts militaires en 2026	Postes ouverts civils en 2026
Auvergne-Rhône-Alpes	197	20 023	15 489	4 534
Bourgogne-Franche-Comté	131	9 763	8 733	1 030
Bretagne	252	29 331	22 084	7 247
Centre-Val de Loire	126	17 386	13 345	4 041
Corse	71	2 310	2 148	162
Grand Est	884	35 254	29 969	5 285
Hauts-de-France	822	5 915	4 464	1 451
Île-de-France	326	48 370	33 261	15 109
Normandie	237	4 988	4 171	817
Nouvelle-Aquitaine	328	30 508	24 175	6 333
Occitanie	281	20 229	18 249	1 980
Pays de la Loire	108	7 036	6 114	922
Provence-Alpes-Côte d'Azur	521	48 220	39 400	8 820
Total général	4 284	279 333	221 602	57 731

Source : DRH-MD, Cartographie des emplois et des compétences, 2026

Occupation du parc, demandes, offres et résultats

Source : SDL, SI Atrium, extraction QlikSense au 17/03/2026

Parc Défense : 28 082 logements utiles dont 25 065 disponibles et 23 379 contrats en cours

Type de parc :	100%
. Domaniaux	23,5%
. Conventionnés	73,3%
. Pris à bail	2,7%
. Prêtés par société	0,5%

Répartition géographique	Logements disponibles	
ETL IDF	8 996	36%
ETL LYON	3 932	16%
ETL TOULON	3 496	14%
ETL RENNES	2 927	12%
ETL METZ	2 885	12%
ETL BORDEAUX	2 829	11%
	25 065	100%

Types Personnels	Militaire	Civil	Total
ETL IDF	62%	35%*	8 559
ETL LYON	87%	13%	3 725
ETL TOULON	82%	18%	3 381
ETL RENNES	87%	13%	2 733
ETL BORDEAUX	83%	17%	2 678
ETL METZ	84%	16%	2 307
TOTAL	76%	22%	23 383

* 3% non renseignés

Plafonds sociaux*	parc total conventionné disponible	attributions 2025
PLAI	0,5%	ns
PLUS	51,0%	45%
PLS	17,7%	20%
PLI	6,0%	7%
Hors plafond	23,6%	27%
autre	1,3%	1%
	100,0%	100%

*Hors domanial

Demandes et résultats 2025

- 12 046 dont 10 420 éligibles dont 52% liées au PAM (besoins exprimés au printemps pour emménagement à l'été)
- 82% de demandes avec propositions ; 60% réalisées (logements acceptés) dont
 - 53% dans parc défense (5178 logements en domanial, conventionné, pris à bail)
 - 7% (768) en banque privée (logements issus de bailleurs institutionnels hors réservations, autres privés et particuliers, hors dispositif Mut'actions présenté ci-avant)

Durée d'occupation moyenne

5 ans et 1 mois (de 6 ans 11 mois en IDF à 3 ans 7 mois pour ETL RENNES)

4 ans pour les militaires, 9 ans pour les civils (contrats terminés en 2025)

Nombre de personnes du foyer (jusqu'à 15 recensé)

1	3 969	17%
2	5 904	25%
3	5 046	22%

4	4 838	21%
5	2 255	10%
6	837	4%
7 et plus	469	2%
nr	61	0%
Total occupants	23 379	100%

6.3. Questionnaire détaillé à remplir par les candidats

Identification de l'opérateur économique

Raison sociale et n° de SIREN :	
Adresse N° Rue : Localité : Code Postal : Pays :	Contact mandaté dans l'entreprise pour répondre à la SDL Nom et Prénom : Fonction : Téléphone portable : Téléphone fixe : Courriel :

Description de la solution proposée (tableau à compléter selon 4.1.)

		Réponse	Argumentaire	Lien vers un document de référence inclus ou joint au dossier
Descriptif de la solution proposée	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de la solution - Description synthétique - Organisation et gouvernance de la chaîne de valeur (opérateurs directs et indirects) - Principes économiques de la solution proposée <p style="text-align: right;">o De constitution de parc</p>			

		Réponse	Argumentaire	Lien vers un document de référence inclus ou joint au dossier
	<ul style="list-style-type: none"> o D'offre de logement au ressortissant - Publics cibles - Niveau de maturité, références, résultats - CV :/ Bio des dirigeants - Attestations ou certifications réglementaires - Toute autre information ou engagement social ou environnemental - ... 			
Qualification de l'offre proposée aux ressortissants du ministère :	<ul style="list-style-type: none"> - Parc <ul style="list-style-type: none"> o Quantification, localisation et typologie de l'offre (taille de logements, niveaux de loyers, ...) ; disponibilités à court terme o Modalités de développement potentiel à court, moyen ou long terme o Capacité d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins - Services <ul style="list-style-type: none"> o Services de base et optionnels, o Exclusivités et avantages consentis o Niveau d'implication souhaité des services du ministère (dans le traitement des demandes 			

	Réponse	Argumentaire	Lien vers un document de référence inclus ou joint au dossier
<p>et l'adéquation offre-demande ou autre soutien suivant le modèle proposé))</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités contractuelles proposées <ul style="list-style-type: none"> o Au ressortissant o Au ministère (le cas échéant) - Coût <ul style="list-style-type: none"> o Pour le ressortissant (dont comparaison à des solutions alternatives et éventuel plan de financement) o Pour le ministère (le cas échéant) - Simulations avec mise en perspective de l'intérêt au regard du marché local <ul style="list-style-type: none"> o En secteur tendu par intensité du marché o En secteur détendu ou tendu par manque d'offre adaptée - Identification des risques et limites associés aux solutions proposées - Mesures prévues pour préserver la confidentialité de l'appartenance au ministère des ressortissants demandeurs de logement 			

